

		
<b>Domaine disciplinaire</b>	Enseignement moral et civique	
<b>Niveau</b>	Cycle 2/3	
<b>Objectif de la séance</b> Finalités	Finalité 1 Respecter Autrui et finalité 3 construire une culture civique	
<b>Compétences</b> (BO du 26 juillet 2018)	Culture de la sensibilité : Se sentir membre d'une collectivité Culture de l'engagement : Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience civique	
<b>Socle commun</b>	Domaines 1 et 3	
<b>Situation de départ</b>		
<p><i>Pour chaque situation, les élèves sont invités à écrire une phrase sur ce que ressent la personne, les différentes réponses sont lues et débattues.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Imagine ce que ressent le joueur de football qui a commis une faute.</b></li> <li>• <b>Imagine ce que ressentent les joueurs de l'équipe adverse</b></li> </ul>		
<b>Proposition de mise en œuvre</b>		
<p><u>1 - Présentation du contexte</u></p> <p>Le match <b>France - République d'Irlande</b>, match de barrage pour la qualification à la Coupe du monde de football 2010, s'est déroulé le 18 novembre 2009.</p> <p><u>2 - Découverte du dilemme moral</u></p> <p>Ce match reste marqué par la controverse créée par l'action qui amène l'égalisation française lors de la prolongation : les Français égalisent sur une action de jeu marquée par un double contrôle de la main de Thierry Henry.</p>		



### 3 - Vérification de la compréhension par tous les élèves

La reformulation et la recontextualisation, par les élèves, permettra de lever les interrogations qui pourraient faire obstacle à la réflexion.

### 4 - Temps de réflexion individuel puis par petits groupes

### 5-Ouverture de la discussion

Faire expliciter les raisons du choix d'un élève ou d'un groupe d'élèves.

### 6 - Position des instances officiels

Le 18 janvier 2010, la commission de discipline de la FIFA se réunit pour juger la faute de main de Thierry Henry. Elle décide de ne pas punir Thierry Henry après sa main contre l'Irlande, lors des barrages de la Coupe du monde 2010. « Aucun texte juridique ne permet de sanctionner un fait ayant échappé aux officiels ».